

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 23 AVRIL 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|--|
| 2018-153 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2018 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 19 avril 2018 |
| --- | Dépôt de la liste datée du 20 avril 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> |
| --- | Dépôt du registre daté du 20 avril 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| --- | Dépôt du rapport d'activités du trésorier en vertu de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> |
| 2018-154 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 |
| 2018-155 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2018-156 | Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal |
| 2018-157 | Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 8 avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Cols bleus |
| 2018-158 | Autorisation de signature d'une transaction-quittance - Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et monsieur Dany Gauthier |
| 2018-159 | Règles constitutives, mandat et composition du Comité consultatif de la culture de la Ville de Montmagny |
| 2018-160 | Mandat d'administrateurs désignés par la Ville de Montmagny – Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny |
| 2018-161 | Autorisation de signature d'une entente avec SXQC inc. – Utilisation de l'aréna de Montmagny – Compétition de motocross – 12 mai 2018 |
| 2018-162 | Autorisation de signature d'une entente avec Derby Montmagny – Utilisation de l'aréna de Montmagny – Derby de chevaux – 19 mai 2018 |
| 2018-163 | Amendement à la résolution 2018-129 - Autorisation à Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny – Utilisation du domaine public |

2018-164	Autorisation de l'événement de bénédiction de motocyclettes au profit de la Fondation Hélène Caron
2018-165	Demande de droit de passage – Tour du Silence
2018-166	Demande d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2018-2019
2018-167	Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Démolition de deux bâtiments sur la rue Saint-Louis
2018-168	Adjudication de contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Réfection de la 4 ^e Rue
2018-169	Adjudication de contrat pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton – Réfection de la 4 ^e Rue
2018-170	Adjudication de contrat pour l'exécution de travaux de forage et de dynamitage – Réfection de la 4 ^e Rue
2018-171	Adjudication de contrat pour le réaménagement du 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville)
2018-172	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales
2018-173	Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales
---	Intervention des membres du conseil
---	Période de questions
2018-174	Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingtième jour du mois d'avril deux mille dix-huit.

(Signée) Karine Simard, avocate
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves

Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 20 avril 2018 à 16 h 21.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal
de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 23 avril 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AVRIL 2018

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2018 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 19 AVRIL
2018

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 20 AVRIL 2018 ÉNUMÉRANT LES
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA
LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 20 AVRIL 2018 ÉNUMÉRANT LES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS**

2018-154

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
AVRIL 2018**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2018-155

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de la contribution suivante à un organisme à but non lucratif :

ORGANISME	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Carrefour Jeunesse- Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 3 cartes pour l'activité de financement dîner spaghetti – Le 23 avril 2018 à Montmagny	02-110-00-351	60 \$
TOTAL :			60 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l’adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l’approvisionnement et des technologies de l’information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-156

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 983,03 \$, plus toutes taxes applicables, le cas échéant, et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Tourisme Chaudière-Appalaches	Participation d’un représentant de la Ville au Grand Rendez-vous touristique – Le 13 avril 2018 à Sainte-Marie	02-110-00-351	34,49 \$ (taxes incluses)
Jaguar Média inc.	Adhésion à Réseau d’information municipale – Année 2018	02-110-00-494	948,54 \$ (taxes incluses)
TOTAL :			983,03 \$

2. D’autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités de même que celles entourant la participation du conseiller Monsieur Bernard Boulet à la conférence de Monsieur Pierre Lavoie et tenue à Lévis, le 5 avril 2018 ainsi que le remboursement d’un montant de 30 \$, pour l’achat d’une carte d’entrée pour le Cocktail dinatoire de Leucan à la conseillère Mme Sylvie Boulet, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité du Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements. Ces dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-351.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l’adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l’approvisionnement et des technologies de l’information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-157

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D’ENTENTE NUMÉRO 8 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) – COLS BLEUS

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 8 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour modifier le plan de classification des emplois, cette lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-158

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE -
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) ET
MONSIEUR DANY GAUTHIER**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* dans le dossier l'opposant au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et Monsieur Dany Gauthier relativement au grief numéro 2017-04.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Dany Gauthier, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-159

**RÈGLES CONSTITUTIVES, MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA CULTURE DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT qu'une révision des règles constitutives du Comité consultatif de la culture est rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles soumises au Conseil prévoient, entre autres, une nouvelle composition du comité et une modification à la fréquence des réunions;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter les nouvelles règles constitutives du Comité consultatif de la culture de la Ville de Montmagny, telles que déposées.

2. De nommer les personnes suivantes, issues du milieu culturel, pour siéger au sein du Comité consultatif de la culture :

- Monsieur Raynald Ouellet
- Monsieur Christian Noël
- Monsieur Jocelyn Landry
- Madame Henriette Corriveau

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif de la culture, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-160

MANDAT D'ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LA VILLE DE MONTMAGNY – CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny prévoient que cinq des neuf administrateurs doivent être nommés par la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois administrateurs vient à échéance à l'assemblée générale annuelle de l'organisme prévue pour le 24 avril 2018;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire le mandat de Messieurs Rémy Langevin, Jean-François Roy et Félix Michaud à titre d'administrateurs désignés par la Ville au conseil d'administration de la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny et de nommer Monsieur Jessy Croteau en remplacement de Monsieur Jean-Guy Desrosiers au même titre, et ce, pour un mandat de deux ans.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux personnes ainsi nommées, à la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-161

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC SXQC INC. – UTILISATION DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY – COMPÉTITION DE MOTOCROSS – 12 MAI 2018

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec SXQC inc. établissant les modalités et obligations entourant l'utilisation de l'aréna municipal pour la présentation d'une compétition de motocross le 12 mai 2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à SXQC inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-162

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC DERBY MONTMAGNY – UTILISATION DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY – DERBY DE CHEVAUX – 19 MAI 2018

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec Derby Montmagny établissant les modalités et obligations entourant l'utilisation de l'aréna municipal pour la présentation d'un derby de chevaux le 19 mai 2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Derby Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-163

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2018-129 - AUTORISATION À CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON DE MONTMAGNY – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2018-129, a autorisé le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny à utiliser le domaine public pour la présentation des activités de sa 30^e édition et a également décrété la fermeture de certaines sections de rues publiques pour l'occasion;

CONSIDÉRANT que le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny sollicite l'autorisation d'utiliser des emplacements additionnels entraînant la nécessité de fermer de nouvelles sections de rues;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender l'article 3 de la résolution 2018-129 afin de ~~permettre~~ la fermeture complète de la rue Saint-Thomas, entre l'avenue Sainte-Julie et l'avenue de la Gare aux dates et heures mentionnées.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny, au comité de revitalisation du centre-ville « Vieux-Montmagny », à la Sûreté du Québec et à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, au Service des travaux publics et des infrastructures et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-164

AUTORISATION DE L'ÉVÉNEMENT DE BÉNÉDICTION DE MOTOCYCLETTES AU PROFIT DE LA FONDATION HÉLÈNE CARON

CONSIDÉRANT que le comité organisateur de l'événement « Bénédiction de motocyclettes au profit de la Fondation Hélène Caron » désire obtenir la collaboration de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'accès aux rues se trouvant à proximité de l'Église Saint-Mathieu sera limité afin d'assurer la sécurité et permettre à tous les participants de stationner leur motocyclette;

CONSIDÉRANT que le comité désire également obtenir l'autorisation d'installer des kiosques d'exposants et des kiosques offrant de la nourriture et des breuvages;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le comité organisateur de l'événement de « Bénédiction de motocyclettes au profit de la Fondation Hélène Caron » à organiser, le dimanche 27 mai 2018, à compter de 9 h leur événement à l'Église Saint-Mathieu et à utiliser les rues à proximité;

2. De fournir des tréteaux et des barrières de sécurité aux endroits suivants :

- ✓ à la jonction du boulevard Taché Ouest et le chemin des Poirier;
- ✓ au coin de la Fabrique et du boulevard Taché;

✓ rue Saint-Louis et rue de la Fabrique;

3. De permettre la présence sur le site, pendant la durée de l'événement, des kiosques d'exposants et des kiosques offrant de la nourriture et des breuvages.

4. D'autoriser le demandeur à installer de la signalisation directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant l'événement et quelques jours précédant l'événement. Ladite autorisation est toutefois accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'événement.

5. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-165

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – TOUR DU SILENCE

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Tour du Silence d'être autorisé à passer dans la Ville lors de son événement le 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un convoi afin d'assurer la sécurité des cyclistes selon le trajet fourni par l'organisme;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le passage des cyclistes du Tour du Silence sur les routes de la Ville le 16 mai 2018 entre 18 h et 20 h selon le tracé déposé.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'organisateur du Tour du Silence de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-166

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES 2018-2019**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2018-167

1. D'autoriser Madame Manon Garant, coordonnatrice à la vie communautaire, à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous les documents inhérents au dépôt d'une demande d'assistance financière auprès de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2018-2019*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS SUR LA RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour la démolition de deux bâtiments sur la rue Saint-Louis;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette, ou l'ingénieur superviseur, Monsieur Louis Létourneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relatifs au projet de la démolition des deux bâtiments situés au 132, rue Saint-Louis et au 124-1 et 124-2, rue Saint-Louis.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à l'ingénieure coordonnatrice de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-168

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RÉFECTION DE LA 4^e RUE

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, cinq fournisseurs ont présenté une offre, soit JuHoule Ltée, Emco Corporation, Les Produits Municipaux (Qc) division de Corix, Wolseley Canada inc. et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à JuHoule Ltée le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue, au prix de 292 843,23 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à JuHoule Ltée de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-169

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE REGARDS,
DE PUISARDS ET DE CONDUITES DE BÉTON – RÉFECTION DE LA
4^e RUE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, deux fournisseurs ont présenté une offre, soit Béton Provincial Ltée et Fortier 2000 Ltée;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Béton Provincial Ltée le contrat pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue, au prix de 93 557,48 \$ plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Béton Provincial Ltée de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-170

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE FORAGE ET DE DYNAMITAGE – RÉFECTION DE LA 4^e RUE

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de forage et de dynamitage dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, quatre fournisseurs ont présenté une offre, soit Dynamitage Hardroc inc., Forage Frontenac (1995) inc., Michel Gamache et Frères inc. et Inter-Cité Construction Ltée;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Dynamitage Hardroc inc. le contrat pour l'exécution de travaux de forage et de dynamitage dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Rue, au prix de 131 015,16 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Dynamitage Hardroc inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-171

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU 101, AVENUE SAINTE-JULIE - ANCIEN HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour le réaménagement du 101, avenue Sainte-Julie ayant abrité l'ancien hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, trois fournisseurs ont présenté une offre, soit Construction Marc Bolduc inc., Les Constructions R. Paradis et Guillaume Proulx Construction;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Construction Marc Bolduc inc. le contrat pour le réaménagement du 101, avenue Sainte-Julie, au prix de 490 483,35 \$, incluant les taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, les addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Construction Marc Bolduc inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-172

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE CRÉER LES ZONES Ra-30, Rb-133 ET Rb-134 À MÊME LA ZONE RaX-29, DE PRÉCISER LES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-173

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE CRÉER LES ZONES Ra-30, Rb-133 ET Rb-134 À MÊME LA ZONE RaX-29, DE PRÉCISER LES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales.

2. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 23 avril 2018, à 20 h 16.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018.



MAIRE

